Agenda 21

Bessancourt a été la première ville du Val d'Oise à se lancer dans la démarche Agenda 21 dès 2002. Le développement durable n’aurait pas de réalité sans application locale : L’Agenda 21 est un projet définissant les moyens et la mise en œuvre du développement durable à l’échelle locale.



La notion de développement durable est explicitée dans le rapport Brundtland (1987) par la définition suivante : "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs". Il s’agit d’assurer un développement économique qui soit viable et qui s’articule autour de deux axes : la préservation des ressources naturelles pour les générations futures et la répartition équitable des richesses de façon à atténuer les inégalités entre les pays, au sein des régions, au sein des communes.

L'Agenda 21 est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en association avec l’ensemble de ses acteurs socio-économiques. C’est un processus basé sur un diagnostic permettant d’établir un plan d’actions.

Ce plan d’actions est constitué de deux documents : La stratégie de Développement Durable de la ville sur le long terme, qui retrace les objectifs et priorités de la commune pour les années à venir, et les fiches-actions basées sur la stratégie de Développement Durable, qui identifient les projets sur moyen terme, permettant d’améliorer la vie des Bessancourtois.

À Bessancourt, l’Agenda 21 a été élaboré grâce au travail de quatre « Ateliers 21 » traitant chacun d’une problématique spécifique : Vie économique et Commerces, Vie culturelle et associative, Plan de déplacements urbains, Sentes et Pistes cyclables, et enfin Environnement et Risques, Plaine et Lisières de forêt.

Le partenariat avec L’ARENE

Tout au long de la démarche Agenda 21 local, l’Agence Régionale de l’Environnement et des Nouvelles Energies d’Ile de France a accompagné la commune de Bessancourt. Organisme associé au Conseil régional, l’ARENE aide les acteurs franciliens à la mise en œuvre de politiques environnementales pour leur permettre de s’orienter vers un développement durable. À partir de cette expérience pilote en Ile-de-France, qui a été mise en œuvre en parallèle avec le Plan Local d’Urbanisme de la ville, l’ARENE a édité un guide méthodologique à télécharger.

Liens utiles
Site de l'Arène